

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE- SEANCE DU 24 septembre 2015

Etaient présents : M. BAUDRY, Mme BEGHAIN, M. BENOIT, M. ENGELIBERT, M. FRANCE, Mme GOMEZ-VIDAL, Mme TAUZIN-CASTELLANOS, Mme VIEIRA, Mme PINEDE, Mme DUCOURNEAU, Mme BERTON, M. SAILLANT, M. SELVA.

Etaient représentés : M. FIGEAC, Mme LAMOULIE.

Etait invité(es) : Mme BOURMAUD.

M. BAUDRY ouvre la séance à 14h15. Il annonce qu'il a demandé à Mme Velasco, vice-présidente du conseil d'administration, de bien vouloir présenter la situation budgétaire de l'université pour l'année 2016.

Mme VELASCO rappelle que la préparation budgétaire s'effectue par étape :

- le débat d'orientation budgétaire (DOB) se déroule en juillet pour tracer les grandes lignes de la politique budgétaire de l'année
- le vote des 'grandes masses' a lieu en septembre (masse 10 pour le fonctionnement, masse 20 pour l'investissement et masse 30 pour les salaires)
- la commission des moyens est réunie pour expliquer les arbitrages et éventuellement en proposer d'autres, afin de construire un budget en équilibre

L'hypothèse de départ a été la prévision du maintien du niveau de la dotation ministérielle. Le budget reste un exercice prospectif car nos recettes et nos dépenses sont évolutives. Nous avons par exemple un afflux d'étudiants (+600 par rapport à nos inscriptions à la même date l'année dernière). Certaines de nos recettes sont en diminution comme la taxe d'apprentissage, alors que des dépenses sont en augmentation comme celle de la masse salariale due à la 'cédésation' de BIATSS ou à la titularisation par la loi Sauvadet ou encore les sommes demandées au titre du fonds d'intervention pour les handicapés.

Pour arriver à l'équilibre budgétaire, des arbitrages ont été proposés :

- Diminution des 'passifs sociaux' liés au temps de travail annuel au CEP (compte Epargne Temps)
- Augmentation du montant de l'enveloppe pour les primes des BIATSS
- Gel supplémentaire de 3 postes d'enseignant-chercheur
- Gel de 4 ETP (Equivalent Temps Plein) pour les BIATSS
- Stabilité de la dotation pour le SCD (Service Commun de Documentation) car nous ne sommes pas bien 'placés' au niveau national
- Stabilité sur l'enveloppe pour la formation des personnels ou de la médecine préventive
- Augmentation du fonds de soutien à la pédagogie
- Augmentation de l'enveloppe dédiée aux 'petits travaux'

- Baisse de 10% de la dotation aux UFR et à la Recherche

Presque 90% de notre dotation dépend de l'Etat et 96% de notre budget est consacré aux salaires.

En matière de formation, il a été décidé de garantir une offre de formation constante aux étudiants et la refonte de l'offre de formation a été faite dans l'optique de préserver la masse salariale liée à cette ODF. Parallèlement, il est prévu de développer la formation continue afin de sauvegarder certaines disciplines.

Mme BEGHAIN estime étonnant que l'on prévoit de geler des postes alors que le nombre d'étudiants est croissant et que nous allons vers un pic de nos effectifs en 2017.

Mme VELASCO répond que la question est de savoir si l'université a les moyens en termes humains et de m2 pour accueillir plus d'étudiants. Il faut calculer les plafonds admissibles. Des effectifs de TD à plus de 40 étudiants sont-ils un gage de bon niveau ? Des négociations sont en cours avec le Ministère à ce sujet. A effectif constant, le calcul de la nouvelle ODF nous permettrait de programmer dans les années à venir le dégel des emplois.

Mme CAILLOT précise que l'augmentation des effectifs en L1 ne provient pas des nouveaux bacheliers mais essentiellement de redoublements ou réorientations, ce qui complexifie les prévisions. L'effectif à ce jour est 16 500 étudiants.

Mme GOMEZ-VIDAL regrette la politique du gel de postes car, du fait du manque de personnels, on constate une augmentation de la charge de travail de chacun, notamment en raison du faible soutien en personnel administratif.

Mme VELASCO répond qu'il n'est pas prévu de gel de poste BIATSS dans les UFR.

Mme GOMEZ-VIDAL s'interroge sur la possibilité de trouver une autre solution que le gel de poste pour faire des économies.

M. RAMBAUD rappelle qu'un poste d'EC gelé équivaut en moyenne à une économie de 60 000 €.

Mme VELASCO précise qu'en diminuant l'ODF l'université va pouvoir dégeler progressivement les postes et assurer que les cours soient en majorité effectués par des titulaires. Pour toutes les disciplines qui le peuvent, il faut développer la formation continue et l'apprentissage.

Mme TAUZIN demande si les postes gelés seront ouverts aux ATER et rappelle qu'il faut penser à conserver un avenir pour les jeunes docteurs ou doctorants.

M. RAMBAUD répond que les postes gelés seront traités comme tous les autres postes, c'est-à-dire que 50% des postes vacants seront attribués à des ATER.

M. FRANCE rappelle que les années précédentes le gel des postes était 'amorti' par l'arrivée des postes 'Fioraso'. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Mme VELASCO répond que les postes 'FIORASO' seront prioritairement attribués aux COMUE. 50 postes ont été préemptés par la COMUE ; charge à nous d'en récupérer certains.

Mme BEGHAIN s'interroge sur le non remplacement systématique des BIATSS qui seront en congé maladie.

Mme VELASCO répond que les congés maternité seront préservés et qu'il y aura une étude au cas par cas car il est important de maîtriser cette enveloppe.

I – Approbation des procès-verbaux du 26 juin 2015 et du 9 juillet 2015

Aucune modification du procès-verbal n'ayant été demandée, M. BAUDRY propose de passer au vote du PV du 26 juin 2015 :

Votants	: 15
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 14

La Commission de la Recherche adopte le procès-verbal de la séance du 26 juin 2015.

Aucune modification du procès-verbal n'ayant été demandée, M. BAUDRY propose de passer au vote du PV du 9 juillet 2015 :

Votants	: 15
Abstention	: 1
Contre	: 0
Pour	: 14

La Commission de la Recherche adopte le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2015.

II- Choix du nouveau modèle d'allocation aux équipes de recherche

M. BAUDRY rappelle que les propositions qui seront faites aujourd'hui sont le fruit de la réflexion menée par l'équipe présidentielle, des préconisations du bureau de la commission de la recherche et d'un avis de la conférence des directeurs des unités de recherche. Les critères ayant été définis à la dernière réunion, il s'agit maintenant de considérer plusieurs éléments :

- le contenu de chaque critère
- la pondération que l'on veut leur attribuer
- et la périodicité de leur mise à jour.

Il réaffirme l'idée selon laquelle il faut tenir compte en premier lieu des effectifs, mais aussi encourager et reconnaître des 'manières de travailler' qui permettent de différencier les équipes. Il précise enfin que, malgré la baisse annoncée de 10% du montant de l'enveloppe budgétaire de la recherche, il préconise que la dotation aux équipes soit préservée.

M. BAUDRY présente un tableau retraçant les critères du modèle ainsi que tous les éléments cités précédemment (voir pièce jointe). Il propose d'examiner le contenu de chaque critère.

Mme GOMEZ-VIDAL fait remarquer que toutes les équipes ne peuvent pas répondre aux appels à projets, certaines disciplines étant plus concernées que d'autres. Elle regrette également que les colloques nationaux et les séminaires ne soient pas pris en compte. Elle aurait aimé enfin que l'évaluation faite par le HCERES soit introduite dans les critères.

M. BAUDRY répond qu'après lecture des rapports du HCERES concernant les unités de recherche, il a pu constater que toutes les équipes ont une bonne évaluation équivalente à un A+, ce dont il faut se réjouir. On se retrouverait alors avec un critère non discriminant. En ce qui concerne les AAP, aucune équipe n'est écartée à priori et il faut encourager l'aide au montage. Quant aux colloques et séminaires nationaux, ils sont effectivement souvent de haute valeur, mais, dans une logique d'établissement, il faut reconnaître les efforts qui sont effectués pour nouer des contacts avec l'étranger.

Mme TAUZIN intervient pour proposer que le GIS IDA (Institut des Amériques) soit rajouté à la liste des AAP.

Mme BEGHAIN propose également de rajouter tous les GIS auxquels l'établissement participe.

Mme VIEIRA préconise de considérer aussi les réseaux de recherche et les expertises.

M. SAILLANT demande s'il est possible de prendre en compte les invitations des équipes pour participer à de grandes manifestations internationales.

M. BAUDRY s'interroge sur la possibilité de faire entrer les Workshops dans la liste des manifestations scientifiques à prendre en compte.

Suite aux différents échanges entre les membres de la commission, M. BAUDRY propose de rajouter au critère « nombre de réponses aux AAP » les réponses aux GIS, aux partenariats Hubert Curien et aux bourses Marie-Curie.

Il propose d'examiner ensuite la pondération des critères et leur périodicité, la proposition du bureau de la commission étant la suivante :

78% pour la taille : révision du nombre des EC annuelle, au 1^{er} septembre. Pour le nombre de doctorants, moyenne sur les années 2012-2013-2014, puis révision chaque année
20% pour le dynamisme (1/3 pour chaque sous-critère) : les publications seront comptabilisées sur la période 2009-juin 2014 pour cadrer avec le dénombrement déjà effectué pour l'évaluation HCERES. Pour les manifestations scientifiques et les réponses aux AAP, la période retenue est 2012-2014.
2% pour le bonus avec une actualisation annuelle.

Mme BEGHAIN propose que le poids donné à chaque doctorant ne soit pas de 0.2 ou 0.3, mais de 0.5.

M. BAUDRY, suite aux informations données par Mme CAILLOT, répond que le poids donné à chaque doctorant de 0.5 aurait des effets peu souhaitables sur le modèle en renforçant la dimension de l'effectif. Il propose donc d'en rester à un coefficient de 0.2.

Mme TAUZIN s'interroge sur l'application éventuelle d'un écrêtage suite aux résultats du modèle pour en limiter les effets extrêmes.

M. BAUDRY répond que le modèle appliqué à l'état brut peut en effet donner des résultats surprenants. Mais l'application d'un éventuel écrêtage ne pourra se faire qu'après discussion avec les membres de la commission.

Mme CAILLOT estime qu'il est préférable de laisser 'tourner' le modèle et de corriger ultérieurement, si nécessaire, en modifiant les pourcentages des critères.

M. BAUDRY précise que les résultats du modèle seront présentés lors de la séance de la commission de la recherche du 15 octobre, et qu'il proposera éventuellement des préconisations d'ajustement en vue d'une répartition plus juste.

Il propose de passer au vote du modèle tel que modifié au cours de la discussion.

Résultats du vote :

Votants	: 15
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 15

Le nouveau modèle d'allocation aux équipes de recherche (voir document joint) est approuvé par la commission de la recherche.

III- Questions diverses

M. BAUDRY présente une demande de dérogation de la part de M. Olivier ATTEIA.

M. ATTEIA souhaite que l'un des deux rapporteurs de la thèse de son doctorant, Mme Florie Jousse, soit un expert du sujet de la thèse, docteur mais non HDR.

Résultats du vote :

Votants	: 15
Abstention	: 0
Contre	: 0
Pour	: 15

La commission approuve la demande de dérogation de M. ATTEIA.

M. BAUDRY présente une demande de dérogation de la part de Mme Sylvie GUILLAUME.

Mme GUILLAUME souhaite que l'un des deux rapporteurs de la thèse de sa doctorante Isabelle CLAVEL soit un MCF non HDR.

Résultats du vote :

Votants	: 15
Abstention	: 5
Contre	: 8
Pour	: 2

La commission rejette la demande de dérogation de Mme Guillaume au motif que le vivier des MCF HDR de la discipline, compétent sur le sujet de la thèse, est très important.

Le Président,

Jean-Paul Jourdan

Signé

MODELE DE REPARTITION DE LA DOTATION AUX EQUIPES DE RECHERCHE

type	pondération enveloppe	critere	définition	source	période	recense-ment des données	pondération critère	actualisation
taille	78%	nbe EC UBM		équipe	01-sept-15	DR	1	actualisation annuelle
		nbe EC ext	pour les UR sous la seule tutelle UBM	équipe	01-sept-15	DR	1	
		nbe de doctorants		Apogee	moyenne 2012-2014	ODE	0,2	
dynamisme	20%	publications	nbe articles publiés dans des revues à comité de lecture, et dans des ouvrages collectifs, nombre d'ouvrages individuels, nombre ouvrages collectifs (dont actes de colloques, numéros de revue dirigés par un membre de l'équipe) avec un financement de l'équipe /nbe EC UBM+ext	HCERES	2009-juin 2014	directeurs unités	1/3	ppe d'une réévaluation à mi-contrat
		colloques internationaux	Nombre de colloques (congrès, symposiums) internationaux organisés ou co-organisés et financés ou co-financés par l'UR (au moins 20% d'intervenants appartenant à une institution étrangère) / nbe EC UBM + ext	équipe	2012-2014	DR	1/3	
		réponse à des appels d'offre	Nombre de dossiers déposés en réponse à des appels d'offre (région, ANR, Europe, GIS, MSHA, Marie Curie, Hubert Curien, IDEX (PEPS, labex))- pilotage ou partenariat / nbe EC UBM + ext	équipe	2012-2014	DR	1/3	
bonus	2%	taux de soutenance	Nombre de soutenances/nombre de doctorants	Apogee	2012-2014	ODE	1	actualisation annuelle